

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 juin 2025

INSTAURER DES PEINES PLANCHERS POUR LES CRIMES ET DÉLITS COMMIS CONTRE  
LES MEMBRES DE LA FORCE PUBLIQUE ET LES POMPIERS - (N° 1586)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 43

présenté par  
M. Kasbarian, M. Gouffier Valente, M. Caure, M. Huyghe, Mme Levasseur, M. Mazars,  
M. Mendes, Mme Miller, M. Terlier et Mme Yadan  
-----

**ARTICLE UNIQUE**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après l’alinéa 11, insérer l’alinéa suivant :

« i) D’un directeur d’école, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement affirme notre solidarité à l’égard de l’ensemble des agents investis d’une mission de service public.